



**Marché public de travaux
Règlement du marché (RC)**

**Objet :
Marchés publics de TRAVAUX
Réfection de la salle des fêtes de la commune de Murianette**

Type du marché :
Marché à procédure adaptée (MAPA)
Selon le Code des Marchés Publics et du Code général des collectivités
territoriales

Règles du marché :
Marché passé en application du code des marchés en vigueur

Pouvoir adjudicateur :
Commune de Murianette représentée par Mr Cédric GARCIN, Maire

Référence du marché :
2019_02_01_SDF

Date et heure limites de remise des offres :
Jeudi 21 Mars 2019 à 16 h



1 : PIÈCES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ

Les pièces constitutives du marché sont :

Pièces particulières :

- Cahier des charges (CCTP)
- Règlement (RC)
- Plan
- Avis d'appel public à la concurrence.
- Acte d'engagement
- Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)

Pièces générales :

- Le cahier des clauses administratives générales applicables du CMP en vigueur.
- L'ensemble des normes françaises et européennes en vigueur.

2 : OBTENTION DES DOCUMENTS / DEMANDE D'INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les documents ou informations sont disponibles sur la plateforme marchés publics affichés :

3 : DURÉE DE VALIDITÉ DES OFFRES

Les offres des candidats ont une durée de validité de 90 jours.

4 : POUVOIR ADJUDICATEUR

Collectivité territoriale / Commune de Murianette

5 : COMPLÉMENTS AU CCTP

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

Variante(s) : Variante(s) possible(s)

Options : Option(s) possible(s)

6 : COMPOSITION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les offres comprendront :

- Le règlement de consultation daté et signé.



- Acte d'engagement dûment rempli, daté et signé.
- Une présentation de l'entreprise.
- Une attestation sur l'honneur qui stipule que l'entreprise ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir aux marchés publics ou règles d'effets équivalents pour les candidats non établis en France.
- Les formulaires déclaration du candidat dûment remplis si nécessaire, ATTRI1, DC1, DC2, DC4, NOTI2.
- **Un document de type plan de réalisation présentant la prestation du candidat.**

7 : MODIFICATION DES DOCUMENTS DU DCE

Le Pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail aux documents de la consultation. Elles seront notifiées aux candidats par lettre recommandée avec avis de réception ou par voie électronique au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des plis.

8 : SELECTION DES CANDIDATURES

Conformité administrative : candidats ayant fourni les déclarations et attestations, dûment remplies et signées.

Capacités professionnelles, techniques et financières : candidats dont les capacités par rapport à l'objet du marché sont suffisantes.

9 : CRITERES D'ATTRIBUTION

L'attribution sera effectuée dans les conditions prévues dans le code des marchés publics et donnera lieu à un classement des offres par application des critères pondérés.

La commission d'appel d'offres éliminera les offres inappropriées, irrégulières et inacceptables.

Le représentant du pouvoir adjudicateur choisira l'offre qu'il juge la mieux disant en tenant compte des critères pondérés de la façon suivante :

- Prix : 50 %
- Solution technique : 40 %
- Délais d'interventions et organisation : 10 %

Une note de 0 à 10 sera attribuée pour les différents critères. L'offre la plus adaptée se voit affecter la note maximale de 10.

Pour la notation de la solution technique, les volets suivants seront analysés et notés sur 10 pts :

- Respect du cahier des charges : 4 pts
- Solution technique apportée par le candidat : 3 pts
- Attrait de la solution apportée par le candidat : 3 pts

Délais d'intervention et de réalisation de l'ouvrage : 10 pts



Le pouvoir adjudicataire pourra, à tout moment, ne pas donner suite à la procédure pour des motifs d'intérêt général et sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée conformément à l'article 59 du Code des Marchés Publics.

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire dans l'attente de la fourniture des certificats et attestations.

Les attestations d'assurance visées seront remises par l'attributaire avant la notification du marché.

10 : LE PAIEMENT

Le titulaire du marché adressera en trois exemplaires ses factures détaillées accompagnées d'un RIB ou RIP si nécessaire et du numéro de SIRET, à l'adresse suivante :

Mairie de Murianette
266, montée du champ de la vigne
38420 Murianette

Les factures porteront, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- Le nom et l'adresse du créancier.
- L'objet, la date, la référence du bon de commande.
- Le prix HT et le montant total TTC de la facture.
- Le taux de TVA applicable.
- La référence du marché.

Le paiement s'effectuera selon les règles de la comptabilité publique. A savoir, par mandat administratif dans un délai conforme à la législation en vigueur à compter de la date de réception de la facture.

11 : INFORMATIONS AUX CANDIDATS

Les candidats non retenus seront informés via la plateforme marchés publics affiches. Le candidat retenu recevra une notification comme indiqué dans l'acte d'engagement.

12 : TRANSMISSION DE L'OFFRE DES CANDIDATS

Les candidats transmettront leur offre par voie dématérialisée sur la plateforme marchés publics affiches.

Les offres devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites indiquées dans la page de garde du présent règlement.



13 : ACCEPTATION DU REGLEMENT PAR LE CANDIDAT

Lu et approuvé

Le A

Signature du responsable de l'entreprise et cachet de l'entreprise.